



# COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

## PROCÈS-VERBAL n° 01

Réunion plénière du : 29 août 2019

A : 18h00

Lieu : siège de la ligue, Lisieux.

**Présidence** : M. Antoine LECHEVALIER

**Sont présents** : M. Jacques MARIE (Secrétaire de séance), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL.

**Assiste à la séance** : M. Léo RIVIERE, secrétariat de la Ligue de Football de Normandie

§§§§

### ADOPTION DES PROCES VERBAUX.

En l'absence de toute observation, le procès-verbal ci-dessous est adopté :

- n° 18 de la séance restreinte du 27 juin 2019

§§§§

### RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Article 167. joueurs changeant d'équipe.

Ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales ou régionales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.



## **CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS**

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

**§§§§**

## **RAPPEL A TOUS LES CLUBS**

En ce début de saison, de nombreux clubs ont des joueurs qui sont encore suspendus de la saison dernière. En cas de doute sur une qualification, il convient d'aller consulter Footclubs avant le début du championnat.

**§§§§**

## **CHAMPIONNAT FOOTBALL ENTREPRISE R3**

A la demande de la CRFE, les Comités Directeurs de la Ligue et du District de Seine Maritime ont accepté d'intégrer la D1 de l'anciennement District Maritime vers une R3, ceci afin de rassembler toutes les équipes Football Entreprise sous la coupelle de la CRFE. François Gans des COMMERCANTS HAVRAIS, nouveau membre de la CRFE bientôt validé, sera l'interlocuteur privilégié entre ces équipes et la CRFE. Nous souhaitons la bienvenue à ces 11 équipes Havraises.

## **ARBITRAGE CHAMPIONNATS R1 ET R3**

Après consultation des élus du Comité de Direction de la Ligue, ces derniers ont décidé de ne désigner qu'un arbitre en R1 cette saison. Les clubs qui souhaitent 2 arbitres assistants supplémentaires en feront la demande par email avec l'adresse officielle du club à la Ligue au moins une semaine avant la date de la rencontre et devront payer directement ces derniers au terme de la rencontre. La caisse de péréquation ne s'appliquera donc que sur l'arbitre désigné d'office, ce qui évitera les inégalités entre les clubs durant cette 1<sup>ère</sup> phase.

La Ligue alerte également les clubs sur les difficultés rencontrées en ce début de saison concernant la désignation des arbitres, beaucoup n'ont pas encore renouvelé leur licence et nous sommes confrontés à une pénurie d'arbitres.



## **COUPE NATIONALE – TOUR 1**

Pour ce 1<sup>er</sup> Tour, un seul match au programme qui aura lieu le Samedi 21 septembre 2019 à 10 h 00 : SAFRAN NACELLES NORMANDIE SPORTS nouvellement inscrit à cette Coupe est inscrit d'office.

Pour sélectionner la seconde équipe, un tirage au sort a été effectué par M. Léo Rivière entre les équipes éliminées au Tour 1 de la saison dernière, à savoir : CODAH LE HAVRE, MUNICIPALUX LE HAVRE, COMMERCANTS HAVRAIS, TOTAL PETRO LE HAVRE, SGS PTO ROGERVILLE, HOPITAUX ROUVRAY, APTAR LE VAUDREUIL : c'est l'équipe GOURNAY en CAUX AS CODAH qui a été tirée.

Un second tirage entre ces deux équipes a été effectué pour savoir qui recevra :

La rencontre du premier Tour est donc :

GOURNAY en CAUX AS CODAH - SAFRAN NACELLES NORMANDIE SPORTS  
Stade Polygone au Havre (terrain niveau 5)

Le tirage au sort du Tour 2 aura lieu le jeudi 03 octobre 2019 à 18h00 au siège de la Ligue à Lisieux. Les équipes exemptes au Tour 1 rentreront en compétition, il y aura 10 matchs et 10 vainqueurs qui participeront aux 32<sup>ème</sup> de finale nationale, matchs prévus le samedi 16 Novembre 2019.

## **COUPE DE NORMANDIE – TOUR 1**

Pour ce 1<sup>er</sup> Tour, un seul match au programme qui aura lieu le Samedi 19 Octobre 2019 à 10h00.

Les équipes concernées sont : AS POLICE DU HAVRE et HAVRE S PORT. Le tirage au sort de l'équipe qui recevra, aura lieu le jeudi 03 octobre 2019 à 18h00 au siège de la Ligue à Lisieux.

Tour 2 du samedi 16 Novembre 2019 : 3 matchs et 17 équipes exemptes

Tour 3 du samedi 07 Décembre 2019 : 4 matchs et 12 équipes exemptes

8<sup>ème</sup> de finale : samedi 04 Janvier

§§§§

## **SELECTION FOOTBALL ENTREPRISE DE NORMANDIE**

Suite à leur seconde victoire consécutive du mois de juin dernier, notre Sélection est de nouveau invitée pour participer au Tournoi National de l'UNFE qui aura lieu à Reims le samedi 19 Juin 2019.

Les CHEMINOTS STEPHANAIS SOTEVILLE LES ROUEN seront aussi invités en tant qu'organisateur du précédent Tournoi National.

§§§§

## **RESULTATS DES MATCHS DE CHAMPIONNATS ET DE COUPES :**

A partir du samedi 14 septembre 2019, ne perdez pas l'habitude d'appeler Jean Philippe Desjardin (0689595927) pour l'informer du résultat de votre match de l'après-midi. Jean Philippe collecte les résultats pour les diffuser à la CRFE et aux journalistes de Paris Normandie.



## CLASSEMENT DES BUTEURS R1 - 2019/2020 :

Merci aux Educateurs et/ou Dirigeants de chaque équipe d'envoyer un SMS à Antoine Lechevalier (0622505990) en fin de rencontre le samedi avec le prénom et le nom de chacun de buteurs de votre équipe.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE

